

**COMPTE RENDU  
REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt et un, le 5 mars**

En exercices : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de NIEUL-LES-SAINTES, dûment convoqué  
Présents : 12 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Mikaël MOINET, Maire  
Votants : 15 Date de Convocation du Conseil Municipal : 26 février

**Etaient présents** : MMES – Christelle METAYE – Brigitte BOURSIQUOT - Stéphanie ARMAND - Ludivine CRESSON

MM. Mikaël MOINET - Mathieu MAROCHAIN – David BERTHONIERE – François PULLY – Gérard AUXIRE - Maurice MEKIES –David DA SILVA - Fabien CHABOISSEAU -

**Etaient absents excusés** : Patrick CHALMETTE qui a donné procuration à David DA SILVA – Martine HERVEAU qui a donné pouvoir à Mikaël MOINET – Gaëlle BRUNET qui a donné procuration Ludivine CRESSON.

Secrétaire de Séance : François PULLY

La séance est ouverte à 20 heures 05 minutes.

Monsieur le maire ouvre la séance.

Il procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 9 février 2021, aucune remarque n'est formulée, il est approuvé.

Il informe l'assemblée qu'une délibération inscrite à l'ordre du jour ne sera pas soumise au vote lors de cette séance. Il s'agit des taux d'imposition 2021, pour lesquels les bases n'ont pas encore été transmises aux collectivités, elles ne le seront qu'à partir du 31 mars. Ainsi, cette délibération sera réinscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, au mois d'avril.

Monsieur le maire quitte la séance et laisse place au doyen de l'assemblée, Gérard Auxire, pour la présentation du compte administratif.

**2021 07 Compte administratif 2020**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2 et R2342-1 à D2342-12 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 mars 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020 ;

Le maire ayant quitté la séance, Gérard Auxire, expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de la commune, de l'exercice 2020.

Le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Gérard Auxire, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	139 730,17€	492 861,69€
Recettes	132 645,52€	629 690,68€
Excédent	<b>- 7 084,65€</b>	<b>+136 828,99€</b>

Pour, à l'unanimité.

Monsieur le maire regagne la séance.

## **2021 08 Compte de gestion 2020**

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 de la commune, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans ces écritures ;

Considérant que les opérations désignées ci-dessus ont été régulièrement effectuées :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme, par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Pour, à l'unanimité.*

## **2021 09 Affectation du résultat**

Monsieur le maire évoque le résultat du compte administratif 2020,

Le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 136 828,99€ ;  
Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution négative de : 7 084,65€
- des restes à réaliser de dépenses de : 12 844,80€

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021, le conseil municipal décide, d'affecter au budget primitif 2021 le résultat 2020 comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté : 116 899,54€
- Affectation en réserve (1068) : 19 929,45€
- déficit d'investissement reporté : 7 084,65€

*Pour, à l'unanimité.*

## **2021 10 Subventions aux associations 2021**

Monsieur le maire précise que la commission finances a travaillé sur les dossiers de demande de subvention des associations. Il est proposé de n'attribuer que les subventions de fonctionnement, au regard de la conjoncture sanitaire actuelle, mais de prévoir au budget 2021 des fonds supplémentaires afin de subventionner des projets qui pourraient avoir lieu dans le courant de l'année, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Les propositions d'attribution des subventions de fonctionnement se détaillent comme suit, et le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve :

ACCA Chasse	100€
Association Choreform	300€
Association Festykids	300€
Avenir Cycliste	700€
Union Fédérale des Anciens Combattants	100€
La Poignée d'Amis	80€
Les motards santons	300€
Les Croquenots Nieulais	200€
Sol Can Po	200€
Tom Pouce	400€
Tour Cycliste Féminin	200€
Association Lézart à casquette	500€

Club de tennis de St Georges des Coteaux (liste nominative)	5€ par licencié domicilié à Nieul Les Saintes (sur présentation de la liste nominative)
Club de football de St Georges des Coteaux (liste nominative)	5€ par licencié domicilié à Nieul Les Saintes (sur présentation de la liste nominative)

Les subventions ne seront versées aux associations que sur présentation d'un bilan financier de l'année 2020 et d'un budget prévisionnel 2021.

Les membres du conseil municipal faisant partie du bureau d'une association citée ci-dessus, n'ont pas pris part au vote : Ludivine CRESSON, Gérard AUXIRE.

*Pour, à l'unanimité.*

## **2021 11 Budget prévisionnel 2021**

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif ;  
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2021 comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	277 109.93€	696 403.54 €
Recettes	277 109.93€	696 403.54 €
Excédent/Déficit	<b>0</b>	<b>0</b>

Précise que le budget de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

*Pour, à l'unanimité.*

## **2021 12 Financement emprunt acquisition d'un tracteur - Modification de la délibération n°2021 06**

Monsieur le maire propose au conseil municipal la réalisation d'un emprunt à l'organisme CREDIT AGRICOLE - AGILOR, d'un montant de 58 300 EUROS Hors Taxes, soit 69 960€ TTC, destiné à financer l'acquisition d'un tracteur. (Le montant du tracteur de 66 300€ HT, subit la déduction de reprise de l'ancien tracteur à hauteur de 8 000€.)

### Caractéristiques :

Taux fixe de 0.65%

Nombre d'échéances : 7 (décalage 1<sup>ère</sup> échéance 12 mois)

Périodicité des échéances : annuelle

Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 01/03/2022

Montant : 10 256€

Frais de dossier : 110€

L'emprunteur (collectivité) s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor Public à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit du CREDIT AGRICOLE – AGILOR.

Monsieur le maire, Mikaël MOINET, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion la concernant.

*Pour, à l'unanimité.*

### **2021 13 Création commission communale Document Unique**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, qu'il a été décidé d'élaborer le Document Unique en interne. Une élue ayant des compétences en la matière a proposé ses services bénévolement pour aider à ce travail.

La création d'une commission communale semble prématurée, puisque la base du document commence seulement à prendre forme.

Ainsi, la création de la commission sera plus pertinente lorsqu'il s'agira d'effectuer la relecture et de statuer sur les plans d'actions souhaités pour chaque cadre d'emploi.

Il est approuvé, à l'unanimité, de reporter la création de la commission à un moment plus opportun selon l'avancement du projet.

*Pour, à l'unanimité.*

### **Questions diverses :**

- Monsieur le maire fait part de la demande d'un administré pour acquérir une partie d'un chemin communal enclavé dans ses terrains, chemin visible au cadastre mais non matérialisé ni utilisé. Dans le principe, l'ensemble des élus est d'accord, ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.
- La déviation de la RD728, est en place et fait débat. Monsieur le maire présente les différentes solutions mises en place par la direction des infrastructures pour renforcer l'aspect sécuritaire et pallier aux désagréments subis par certains riverains. Il en profite pour confirmer que les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable commenceront juste après.

Réunion terminée à 22h10

Séance du 5 mars 2021		
Nombre de délibération(s) prise(s): 7		
NOM prénom	Signature	Observation
MOINET Mikaël		
CHALMETTE Patrick		
CRESSON Ludivine		
DA SILVA David		
BOURSIQUOT Brigitte		
MEKIES Maurice		

ARMAND Stéphanie		
AUXIRE Gérard		
BRUNET Gaëlle		
METAYE Christelle		
HERVEAU Martine		
CHABOISSEAU Fabien		
BERTONNIERE David		
MAROCHAIN Mathieu		
PULLY François		